

AMENAGEMENT TERRITORIAL – URBANISME

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Thème : aménagement des territoires

Mission : La DETR est une dotation de l'Etat mise en place chaque année sous la forme d'une enveloppe globale à partager entre les communes. Pour en bénéficier, les communes et les communautés de communes éligibles doivent présenter un projet. Ce projet est ensuite examiné par une commission d'élus réunis sous l'égide du Préfet et qui décide quels sont les projets qui bénéficieront de la DETR. Puis, suivant son montant, différent chaque année, elle est répartie entre tous les projets choisis

Composition : 10 représentants des communes et 11 représentants des EPCI

Nos représentants :

- *représentants des communes* :

- > M. Michel Petit, Maire de Berles au Bois
- > M. Jacques Bacquet, Maire de Quercamps
- > M. René Hocq, Maire de Burbure
- > Mme Caroline Saudemont, Maire d'Arques
- > M. Dany Clairet, Maire de Fresnicourt le Dolmen
- > M. Aimé Herduin, Maire de Carly
- > M. Jean Lecomte, Maire de Beaurainville
- > M. Gérard Due, Maire de Croisilles
- > M. Michel Bouchez, Maire de Fouquières les Lens
- > M. André Flajolet, Maire de Saint Venant

- *représentants des EPCI* :

- > M. Michel Seroux, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- > M. Pierre Georget, Président de la Communauté de Communes Osartis Marquion
- > M. Marc Bridoux, Président de la Communauté de Communes du Ternois
- > M. Jean-Jacques Cottel, Président de la Communauté de Communes du Sud Artois
- > M. Claude Prudhomme, Président de la Communauté de Communes de Desvres Samer
- > M. Francis Bouclet, Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
- > M. Marc Medine, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Opale
- > Mme Nicole Chevalier, Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- > M. Philippe Ducrocq, Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois
- > M. Pascal Deray, Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées
- > M. Christian Leroy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Textes de référence : article L2334-37, loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finance pour 2017

Désignations faites : 11 février 2017